

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, I.O., tenue le 6 février 2012, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Pierre-Edouard Houde
 Yves Lévesque
 Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses
6. Résolution autorisant la directrice générale à signer les contrats à intervenir avec les firmes Premier Tech et Bionest.
7. Résolution journée de la persévérance scolaire.
8. Résolution MMQ Schémas de couverture de risques incendie.
9. Résolution versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (TECQ) pour les années 2010 à 2013.
10. Demande de subvention Le Chœur de l'Isle d'Orléans.
11. Dépôt de la liste de l'état des taxes impayées.
12. Nomination Directeur Sécurité incendie.
13. Divers.
14. Rapport des élus sur les divers comités.
15. Période de questions.
16. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

12-12

Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012.

12-13

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Yves Lévesque , **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 soit adopté.

3. Suites de cette séance

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

12-14

Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser le paiement des factures de janvier totalisant 34 712.65 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 3 630.05 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Résolution autorisant la directrice générale à signer les contrats à intervenir avec les firmes Premier Tech et Bionest

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille a adopté un règlement # 2010-241 fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Sainte-Famille de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

Attendu que la municipalité se doit de signer un contrat d'entretien avec les firmes Premier Tech et Bionest pour ses citoyens possédants lesdites Unités de désinfection UV.

12-15

En conséquence

Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser la Directrice-générale à signer les contrats à intervenir avec les firmes Premier Tech et Bionest.

7. Résolution journée de la persévérance scolaire.

4

Journées de la persévérance scolaire

Considérant que les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

Considérant que la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

Considérant que la municipalité de *Municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans* encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et de trouver un métier ou une profession qui leur convient;

Considérant que la valorisation de persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que *La persévérance c'est Capitale!* organise du 13 au 17 février 2012 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront pour la première fois cette année simultanément toutes régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

12-16

IL EST PROPOSÉ PAR Anne Pichette, **APPUYÉE PAR** Bruno Simard, **ET RÉSOLU :**

- **De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans;**
- **D'appuyer *La persévérance c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire –afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;**
- **De faire parvenir copie de cette résolution à *La persévérance... c'est Capitale!***

8. Résolution MMQ schémas de couverture de risques incendie.

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de l'Île-d'Orléans a reçu l'attestation ministérielle le 21 octobre 2005;

Considérant que la Loi sur la sécurité incendie requiert que les mesures prévues au plan de mise en œuvre aient été effectuées conformément au calendrier établi ;

Considérant la demande d'attestation de la Mutuelle des municipalités du Québec relative aux réalisations à l'égard du schéma ;

12-17

Sur une proposition de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),

- 1- D'attester que, pour la municipalité de Sainte-Famille Ile d'Orléans, les mesures prévues au plan de mise en œuvre, dont la date de finalisation est atteinte ont été réalisées et complétées à 100 % en ce qui concerne la réglementation municipale, la formation des pompiers et officiers, l'embauche, l'entraide municipale, l'entretien du matériel roulant, la vérification et l'entretien des équipements de protection personnelle;

sont à terminer : l'inspection des risques élevés et très élevés, ainsi que les plans d'interventions.

- 2- De faire parvenir cette résolution à notre courtier d'assurances Mme Carole Ouellet.

9. Résolution versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence* et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Sur une proposition de Yves Lévesque , **Appuyée par** Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),

12-18

QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10. Demande de subvention le Chœur de l'Isle d'Orléans

12-19 **Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** qu'un montant de 50 \$ soit accordé à l'organisme.

11. Dépôt de la liste de l'état des taxes impayées

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille, a pris connaissance le l'état des Taxes impayées soumis par la directrice-générale.

12-20

En conséquence Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde, **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'approuver l'état des taxes impayées tel que déposé par la directrice générale.

12. Nomination du Directeur Sécurité incendie

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la lettre de démission de M. Roch Hébert Directeur de Sécurité incendie.

Attendu que la démission de M. Hébert sera effective à compter du 9 février prochain.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de M. Hébert quant à la nomination de nouveau Directeur.

En conséquence

12-21

Sur une proposition de Pierre-Edouard Houde , **Appuyée par** Mathieu Drouin, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que Monsieur Pierre Leclerc soit nommé Directeur de la Sécurité incendie pour la municipalité de Sainte-Famille.

13. Divers

14. Rapport des élus sur les divers comités.

15. Période de questions

12-22

16. Levée ou ajournement de la séance

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 8 h 40.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.